



**Délibération n°2025-29**

Date de la convocation : 2 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	37
Nombre de conseillers votants :	41
- dont « pour » :	36
- dont « contre » :	5
- abstention :	0

**Objet : Budget principal - Adoption du budget prévisionnel 2025**

**Le mardi 8 avril 2025 à 18h45**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Orthevielle, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

**Étaient présents** : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

**Suppléants** : Luc DE MONSABERT

**Étaient excusés** : Guy BAUBION BROYE, Sandrine DARRICAU-DUFAU,

**Procurations** : Dominique DUPUY à Jean-François LATATSTE, Estelle LEVI à Bernard DUPONT, Fabienne LABASTIE à Lionel BARGELES, Roland DUCAMP à Francis LAHILLADE, Marie Josée SIBERCHICOT à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Régine TASTET à François CLAUDE,

**Absents** : Thierry CALOONE, Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT,

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc SEMACOY

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans

**CONSIDÉRANT** la présentation du Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en conseil communautaire du 18 février 2025

**CONSIDÉRANT** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 18 février 2025,

**CONSIDÉRANT** le projet de budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans présenté par le Président,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (5 votes contre) :**

**APPROUVE** les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget principal de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 19 721 161,31 euros

Recettes : 19 721 161,31 euros

**Investissement :**

Dépenses : 3 923 535 euros

Recettes : 3 923 535 euros

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](http://telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Jean Marc LESCOUTE

